



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Alerte de la Confédération générale de l'alimentation en détail

Question écrite n° 44327

Texte de la question

M. Guy Bricout alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les conséquences actuelles de la crise sanitaire sur les entreprises de traiteur et de charcuterie-traiteur. Les dispositifs mobilisés ne suffiront pas à soutenir efficacement ces entreprises, durement fragilisées après deux ans de crise sanitaire et de nombreuses annulations d'évènements qui se poursuivent en 2022. L'aide coûts fixes, instruite au cas par cas, est débloquée tardivement alors qu'il faudrait que les versements soient rapides. Elle est par ailleurs toujours conditionnée à une perte de chiffre d'affaires de 50 %, ce qui exclut *de facto* les entreprises qui exercent une autre activité en parallèle de l'activité de traiteur événementiel comme tel est le cas des artisans charcutiers-traiteurs, boulangeries, fromageries, pâtisseries ou encore poissonneries. L'urgence de la situation réclame une réaction forte du Gouvernement. Alerté fortement par la Confédération générale de l'alimentation en détail, il souhaite connaître les mesures qu'il entend prendre pour l'accompagnement de ces professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Guy Bricout](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44327

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 février 2022](#), page 1089

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)